



06919



RESPONSE A VX
LIBELLES D'INIVRES,
PUBLIEZ CONTRE LE
Cheualier de Ville-
gaignon,

Au Lecteur Chrestien.



A PARIS.

De l'imprimerie d'André Wechel.

1561.

RESPONSE V. V. X

LINCOLN

John Carter Brown
Library

1850

1850

1850

1850



1850

1850

1850

RESPONSE A V X

LIBELLES D'INIVRES,

PUBLIEZ CONTRE LE

Cheualier de Ville-
gaignon,

John Carter Brown
Library

Au lecteur Chrestien.

L fest diuulgé quelques libelles d'iniures & de furieuses parolles, en tiltre de respōse aux lettres que i'auois publiees, attendant que i'eusse respondu aux Remōstrances à la Roynne mere du Roy: lesquelz libelles tiennent caché le nom de l'auteur, de peur qu'estant congneu & prins à partie, comme imposteur, mensongier & homme de neant, receut le loyer digne de sa vanité. Il a peu lire en mes lettres à Caluin son maistre, que m'estant par luy fait donner fauf-cōduit en lieu non suspect, ie m'en iroye le trouuer pour esclar-

A ij

cir tout ce que i'ay escrit contre luy &
les siens : & rendre compte (à peine de
ma vie) de tout ce que lon me voudroit
imputer auoir faict contre le debuoir de
bon Chrestien & d'homme d'honneur,
soit en l'execution que i'ay faict faire au
Bresil de trois moines reniez, qu'autres
choses: Lesquelz moines apres auoir par
moy esté nourriz & entretenuz l'espace
de dix mois, & renuoyez paisiblement,
seroyent retournez pour nous troubler
en nostre religion, & conciter mes gens
contre moy, attendant le retour de leur
capitaine. Ce que, ce ie ne sçay qui (hom-
me sans nom) à voulu dissimuler pour a-
uoir plaisir de monstres combien il est
excellent à mesdire, en quoy il a consu-
mé grand langage. Mais me rapportant
aux lettres que i'en diuulgay l'an passé,
& à celles que depuis i'ay escrit à l'Em-
pereur & Electeurs de l'Empire, ie ne
perdray temps à y respondre, ne à com-
battre de parolles vng Heretique nō co-
gneu, comme estant chose indigne de

ma

ma profession , tant pour l'exercice que
i'ay fait en l'art militaire, sans reprehension,
le meilleur & plus long temps de
ma vie, que pour ce que la dignité d'vng
Chrestien ne permet de s'employer à pa-
rolles conuicieuses, icelles estant propre-
ment de l'office de gens sans religion, en-
fans du diable, pere de mésogge, selon l'Es-
criture, disant, Leur gosier est vng sepul-
chre ouuert, le venin d'aspic est soubz
leur langage, & parlant mésogge, ilz par-
lent de leur propres. Par ainsi l'iniure pro-
cedant de la bouche d'vng menteur He-
retique, redonde à l'honneur de l'Iniurié:
car le contraire de ce que dit le menteur
est verité. Ce maling, ie ne sçay qui, s'es-
tant incité à mentir, a esté par l'impetuo-
sité de son esprit transporté à dire à tort
& à trauers tout ce qu'il luy est venu
au deuant: non regardant (pour ce qu'il
est sans nom) s'il se rendoit infame par ses
parolles. Il m'accuse d'auoir demandé à
Caluin par mes letttes, Ministres de sa
secte: S'il est ainsi, Caluin luy fera bien

plaisir de l'en seruir, pour m'en faire hon-
te, mais ie ne le tiens pas encores si per-
du, qu'il die auoir iamais eu lettres de
moy, sinon plus de dixhuiët mois apres
que ie fus au Bresil; en responce de celles
qu'il m'escruiuit m'enuoyant ses hommes.
Le luy renuoiaiy vng des Ministres nom-
mé Guillaume Chartier de Vitray, avec
memoire des choses que i'auois trouué
mauuaises en sa doctrine, & de ses gens.
La copie s'en pourra trouuer. Il me repro-
che vng Iacobin renié nommé Cointat,
lequel, ce dit il, à trahy mon Fort. C'est vn
de ceux qui me vint trouuer avec ceux
de Geneue, à moy reCOMMANDÉ, non par
Caluin; mais par aultre d'vne mesme cha-
leur d'affection, il enseignoit la confes-
sion d'Auguste. Au moyen dequoy four-
dirent les debats qui nous engendrerent
tant de troubles de religion. Il dit en oul-
tre que i'obseruoye à mon parlement
de France, les opinions de Caluin. L'on
sçaura du docteur Boutiller, abbé de Re-
leki, que le iour de la chandeleur à mon
ii A par-

partement pour m'en aller dresser mon
embarquement, m'ayant ouy à confesse,
me dōna l'Eucharistie après la Messe, que
ie prins pour consacree par solēnelle be-
nediction à genoux; selon la religion de
l'Eglise Romaine, ny ayant esté aucune
chose obmise des ceremonies & veste-
mens accoustumez: Ce n'est selon les tra-
ditions de Calvin.

André Teuet peult tesmoigner qu'a no-
stre venüe du bresil à mon instance eut
dit la Messe le iour de Noël, & nous eut
communié, si la maladie qui le surprint
ne l'en eut empesché. Puis il me reproche
mō fort, lequel dit que i'ay perdu lasche-
ment, comme si estant icy, ie le pouuois
defendre là, & garder des trahisons des
faulx Chrestiens de leur secte.

Il m'assault par vng aultre costé m'impu-
tant auoir dit que Iesus Christ descend
du Ciel pour se venir fourrer au pain, à
la Messe: Il monstre bien n'auoir pas leu
ce que i'en ay escrit. Ie ne creu ne pensay
oncques telles follies. Puis il mōstre estre

esbahy que ie n'ay entendu le secret du
descoulemēt de la communion du corps
de Iesus, par le saint Esprit comme Ca-
nal. Ie ne l'ay entendu ne veux entendre,
pour ce que c'est vne fiction. Ie n'en diray
icy aultre chose, ne de tout ce qui touche
ma religion, me remectant à ce que i'en
ay escrit tant par le passé, qu'en la respon-
se aux Remonstrances. Ie toucheray seul-
lement en bref l'opinion d'Anabaptiste,
de laquelle il s'efforce par vn grand pro-
ces m'attoucher. I'ay dit en mes lettres
qu'il n'y a en toutes les religiōs que deux
Tables, & deux Calices, l'vng de Dieu,
l'autre du Diable. Que si le Roy venoit
à delaisser celuy qu'il a receu de l'Eglise
Romaine, pour prendre celuy de Cal-
uin comme diuin, il condamneroit l'au-
tre, comme s'il feust celuy du Diable. Et
par ainsi, puis que l'estat du Royaulme a
esté esleué en ceste nostre Religion, les
Loix & la Iustice conseruatrice de l'estat
y estant fondee: D'icelle Religion, se ve-
nant à condamner & abolir, pourroit
ensuy-

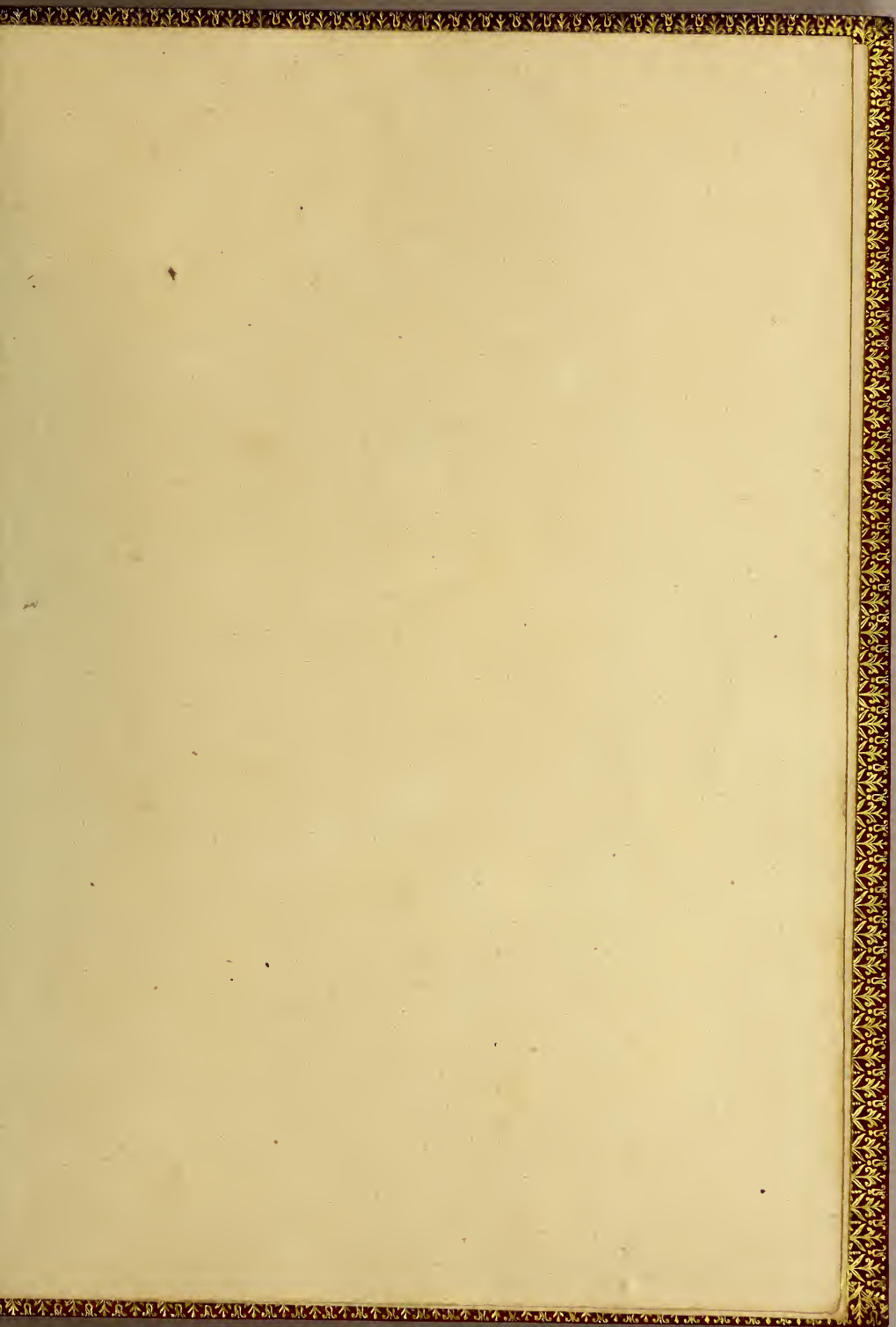
ensuyure la destructiō de l'estat, & de ses nerfs, & que ceux qui se pretenderoient estre enfans de Dieu, pourriēt dire qu'il faudroit Princes & Loix nouuelles, & qu'il ne seroit raisonnable qu'ilz obeissent à Loix & gouuernemēs diaboliques, cōme l'on voit ia en quelques endroitz de ce Royaulme, ou les furnommez fideles ne veullēt obeir, n'y estre tirez en cause par deuāt les iuges Royaulx, ne iugez parnoz Loix, disant les fideles ne debuoir estre iugez par les infideles. En blasmant cela, ce n'est à dire que ie l'approuue, & en le proposant, affin que l'on s'en garde, ce n'est à dire que i'en soys entaché, ou qu'il doibue aduenir. Car i'espere que son cœur n'aura le plaisir de veoir ce temps la pour en disputer: mais i'ay grand doubte que s'il aduenoit, ilz n'en feissent comme ilz entenderoiēt. Les aultres choses, comme de l'assemblee des estatz, ou i'ay comparu selō mon rang & degré, pource que les parolles que i'euz à ceux, qui ne festoyent voulu nommer, furent en presen-

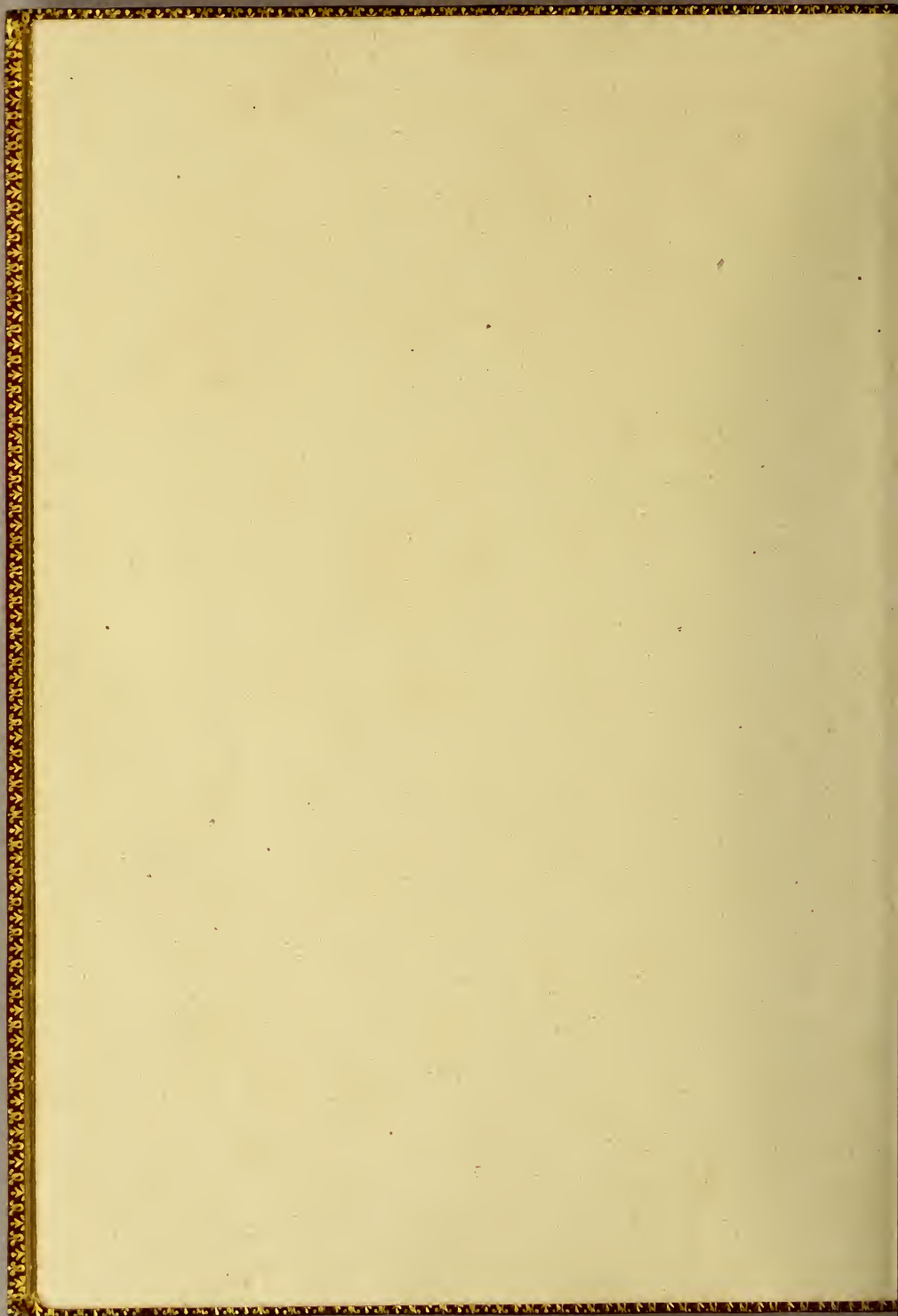
B

ce des Presidens & Conseillers . Je m'en
rapporteray à ce qu'il en voudront dire,
qui est pour desmentir ce ie ne sçay qui
plus solennellement que ie ne pourrois
faire par mes escritz . Or puis qu'en tou-
tes ses choses qu'il à dictes , il se trouue
menteur & poulsé de perturbation d'es-
prit , & que la louange d'vng homme en
la bouche des méteurs & Heretiques est
vitupere , fil n'a affaire aultre chose que
de parler de moy , ie le veux , & tous ses
semblables conforter à en mal dire plus-
tost que bien . Car il ne se pourroit faire
que ma renommee ne fust suspecte en la
bouche de telz hommes enuers les bons
& saintz personnages . Je né lairray ce
pendant à m'esioiir avec les Chrestiens
de voir noz ennemis en lieu de confuter
ce que i'ay dit de leur Religion , recourir
aux calónies & iniures , me donnant cau-
se de croire qu'ilz ne se sçauoient excu-
ser des heresies & blasphemes par moy
monstrees , estre cōtenues soubz leur do-
ctrine de la Cene , & en estans enragez , à
l'exem-

l'exemple de ceux qui ont perdu au ieu
leur substance, & s'en voyants destruitz,
se mettēt à despiter & renier Dieu, com-
me si cela leur estoit allegement: aussi ces
bons Heretiques desesperās de leur cau-
se ont refuge aux iniures & mensonges,
pour leur vengeance. Or filz sont souil-
liez, le soyent encores plus. Je diray pour
conclusion, que fil y à aucun homme
d'honneur qui cuide auoir raison de se
plaindre de moy, m'appellant ainsi, que
le debuoir & raison ordonne, soit en ce
Royaulme, soit dehors, me trouuera tout
prest, à luy respondre esperant faire de
forte, que tout l'honneur & iustice sera
de mon costé, & l'infamie & iniustice
du leur. C'est la derniere Responce que ie
veulx faire à gens sans nom, pour n'estre
veu combatre des vaines ymbres.

F I N.





ES61
V732C

c





